



NON CLASSIFIÉ

MÉMOIRE POUR INTERVENTION

| | |
|-----------------------|---|
| DESTINATAIRE : | La ministre des Affaires étrangères |
| C.C. : | Laboratoire d'inclusion numérique; Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion |
| OBJET : | Établissement d'un groupe de réflexion sur la création de Centres de prévention et d'information sur les fausses nouvelles. |

RÉSUMÉ :

Ce mémoire vise à obtenir votre soutien pour l'établissement d'un groupe de réflexion qui réfléchira à la mise en place de Centres de prévention et d'information sur les fausses nouvelles.

En 2022, la population sera en effet exposée à plus de faux contenus que de vraies informations (estimation de la société Gartner), et l'utilisation des technologies d'intelligence artificielle empêchera dans de nombreux cas de les détecter. La lutte contre les fausses nouvelles, si elle n'est pas en tant que telle vouée à l'échec, risque du moins de s'étendre sur plusieurs décennies et va donc poser dans les années à venir des problèmes nouveaux pour notre société (tel qu'exposé dans le §3). En tenant compte de ce principe de réalité, nous soutenons la mise en place d'un groupe de réflexion sur la question de la gestion des fausses nouvelles dans un monde où celles-ci feront partie intégrante du paysage démocratique. Ce groupe s'intéressera aux formes que doivent prendre la lutte contre de fausses informations dans un contexte où celles-ci sont potentiellement indétectables, notamment pour le cas de leur utilisation dans des perspectives de manipulation politique.

RECOMMANDATION(S) :

- Que vous approuviez la création de ce groupe de réflexion.
- Que vous signez pour la mise en place d'un fonds gouvernemental soutenant la création de ce groupe de réflexion.

[Emilie Guiraud et Tom Lebrun]
[Faculté de droit, Faculté de Lettres et de
Sciences Humaines, Université Laval]

- Je souhaite en discuter
 Je suis d'accord Je ne suis pas d'accord

La ministre

CONTEXTE

1. À l'heure où les fausses nouvelles s'échangent et se multiplient avec une facilité déconcertante au sein d'une société numérisée, il semble important de prendre conscience que l'avènement des technologies d'intelligence artificielle peut certes contribuer à lutter contre leur dissémination mais, également les rendre plus efficaces et indétectables. Une étude de la société Gartner prévoit qu'en 2022, les citoyens des sociétés développées seront soumis à plus de fausses informations que de vraies. L'utilisation des techniques d'intelligence artificielle pour leur détection est primordiale, mais pas suffisante. En effet, les meilleurs systèmes de détections de fausses nouvelles ont à l'heure actuelle un taux de justesse d'analyse de 80% (Cisco, pour le *Fake News Challenge* de 2017), mais ce taux est prévu de chuter de façon drastique dans les trois années à venir selon le même rapport. Les raisons sont fortement liées au progrès de l'intelligence artificielle générative, autrement dit de la capacité des algorithmes à générer du faux contenu crédible tant textuel que visuel ou sonore.

2. De fausses vidéos mettant en scène des individus célèbres permettent ainsi déjà de causer de sérieux dommages sociaux, l'utilisation de tels systèmes à des fins politiques n'étant qu'une question de temps. La propagande utilisant des techniques algorithmiques à des fins économiques ou politiques dans le but de donner une fausse impression de comportement spontané ou d'opinion populaire (pratique désignée sous le nom d'*Astrourfing*) risque de se révéler en grande partie indétectable, ce qui pousse à se questionner non seulement sur l'éducation aux fausses nouvelles, mais aussi sur la rapide mise en place d'une force de réaction institutionnelle adaptée pour la protection des systèmes démocratiques et de la cohésion sociale. Les prochains mois peuvent être décisifs. Dans son journal de mars dernier, l'agence des Nations unies pour le développement spécialisé dans les technologies de l'information et de la communication (ITU) publiait ainsi trois articles concluant à la nécessité d'une prise en compte de la question de la sécurité, dans un contexte où les larges fuites de données couplées à de systèmes performants d'intelligence artificielle créent actuellement une nouvelle classe de fraudes en matière de fausses nouvelles. C'est pourquoi, en tant que juristes-chercheurs, nous nous focaliserons sur les outils légaux prenant en compte ces progrès et limites de l'intelligence artificielle. En ce sens, ce mémoire aura vocation à s'intéresser à quelques-uns des divers sujets que le groupe de réflexion aurait à traiter.

POINTS À EXAMINER

3. Face aux menaces décrites, le tri par intelligence artificielle n'est pas suffisant et doit être accompagné d'une vérification humaine, à l'exemple du travail des grands acteurs numériques tels que Facebook ou Google. L'idée serait donc d'établir un groupe de travail interdisciplinaire, formé aux divers domaines touchant à l'intelligence artificielle, à la communication et au droit, comme le recommandent d'ailleurs la plupart des acteurs clés du secteur. Ce groupe de réflexion pourrait d'ores et déjà réfléchir à l'établissement de Centres qui veilleraient tant à l'appréhension, qu'à la détection et l'information sur les fausses nouvelles, mais aussi à l'information du public, notamment au travers de campagnes d'informations et de certifications, particulièrement pertinentes en périodes de pré-élections. La mise en place de tels Centres interdisciplinaires de recherches et prévention sur la désinformation permettrait de promouvoir un leadership citoyen sur cette question cruciale pour notre démocratie, en instaurant des organes institutionnels de confiance sur lesquels les citoyens pourraient s'appuyer.

4. À l'heure actuelle, il est certain que la détection de fausses nouvelles ne peut se faire que par l'utilisation conjointe d'intelligence artificielle et d'un travail d'analyse humaine en aval.

Selon le modèle mis en place par Google pour la lutte contre les fausses nouvelles, trois approches devront être privilégiées par le groupe de réflexion : une augmentation du nombre de personnes certifiées comme vérificateurs de faits (*fact checkers*), une adoption et une diffusion massive du code de bonnes pratiques de l'IFCN (International Fact-Checking Network) par les diverses institutions, médias et plateformes dans une approche concertée, et enfin une mise à disposition gratuite et *user-friendly* d'outils de vérification de faits.

5. En plus de ces trois points, le groupe de réflexion que nous recommandons de créer serait également amené à réfléchir à la mise en place d'indicateurs de confiance à apposer sur les articles et informations, le tout afin d'informer le public de leur niveau de fiabilité, à l'image des feux de signalisation. Le *Trust project* pensé, entre autres, par le *Markkula Center for Applied Ethics* peut illustrer ces propos. Il s'appuie sur huit indicateurs, notamment l'identité de la source, son type de financement et la mission généralement attribuée à celle-ci. Selon un tel système, les contenus potentiellement problématiques pour raisons politiques ou sociétales en contexte d'élection pourraient ainsi être renvoyés à des vérificateurs humains, qui pourraient jauger de la véracité potentielle du contenu.

6. En ce sens, le groupe de réflexion pourrait également travailler à la mise en place d'un personnel au sein des Centres de prévention et d'information, en se basant sur le modèle du *Data Protection Officer* de l'Union Européenne. Ces personnes pourraient permettre de contrôler les bonnes pratiques auprès des divers médias, plateformes et réseaux sociaux afin d'assurer que leurs systèmes respectent l'état de l'art en matière de protection contre les fausses nouvelles, notamment au travers du respect de règles inspirées par le code des bonnes pratiques de l'IFCN.

7. Ce groupe de réflexion pourrait également réfléchir à l'instauration d'un devoir de collaboration et de transparence des plateformes Web, à l'image de ce qui existe déjà pour les contenus pédopornographiques ou pour l'apologie du terrorisme. Si de telles lois étaient adoptées, ce devoir de collaboration permettrait en effet de fluidifier grandement le travail des Centres de prévention, de faciliter la transmission des alertes et de promouvoir une plus grande transparence au bénéfice des citoyens. Cela permettrait de promouvoir la solidarité entre les plateformes Web et faciliterait la transmission des alertes dans une logique de plus grande transparence envers les citoyens. Le groupe de réflexion devra cependant également prendre en compte les conséquences d'un accroissement de la responsabilité des plateformes, ainsi que le risque de censure des informations que toute cette démarche implique.

RÉPERCUSSIONS ET MESURES À PRENDRE EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS

8. La création de ce groupe de réflexion aura, selon toute vraisemblance, un impact mineur mais positif auprès du public. L'accent mis sur la promotion d'une formation des citoyens sur la reconnaissance et le signalement des fausses nouvelles pourrait également avoir des répercussions positives sur leur sensibilisation, et servira potentiellement à sonder la population canadienne quant à leur intérêt pour la création de Centres de prévention et d'information sur les fausses nouvelles.

9. Bien qu'il soit peu probable qu'il y ait des répercussions négatives sur la création d'un groupe de réflexion, il peut être rappelé, notamment dans le cas de futures recommandations effectuées par les Centres, que les corps de métiers liés à l'information et plus généralement la liberté d'expression et d'information seront protégés en tout temps contre le risque de censure publique et privée.